



CONTRAT D'ABONNEMENT

CE CONTRAT D'ABONNEMENT RÉGIT L'ACQUISITION ET L'UTILISATION DES SERVICES D'HECTOR INC. LES TERMES QUI COMMENCENT PAR DES MAJUSCULES ONT DES DÉFINITIONS STIPULÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

SI LE CLIENT S'INSCRIT POUR UN ESSAI GRATUIT DES SERVICES D'HECTOR INC. OU POUR DES SERVICES GRATUITS, LES DISPOSITIONS APPLICABLES DU PRÉSENT CONTRAT RÉGIRONT ÉGALEMENT SUR CET ESSAI GRATUIT OU CES SERVICES GRATUITS.

EN ACCEPTANT LE PRÉSENT CONTRAT, (1) EN CLIQUANT SUR UNE CASE INDIQUANT SON ACCEPTATION, (2) EN EXÉCUTANT UN BON DE COMMANDE FAISANT RÉFÉRENCE AU PRÉSENT CONTRAT, OU (3) EN UTILISANT DES SERVICES GRATUITS, LE CLIENT ACCEPTE LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT. SI LA PERSONNE QUI ACCEPTE LE PRÉSENT CONTRAT ACCEPTE AU NOM D'UNE ENTREPRISE OU UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, CETTE PERSONNE DÉCLARE QU'ELLE A LE POUVOIR D'ENGAGER CETTE ENTITÉ ET SES AFFILIÉS À RESPECTER LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, AUQUEL CAS LE TERME « CLIENT » DÉSIGNE CETTE ENTITÉ ET SES AFFILIÉS. SI LA PERSONNE QUI ACCEPTE LE PRÉSENT CONTRAT NE DISPOSE PAS DE CE POUVOIR OU N'EST PAS D'ACCORD AVEC LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, ELLE NE DOIT PAS ACCEPTER LE PRÉSENT CONTRAT ET NE PEUT PAS UTILISER LES SERVICES.

Les Services ne peuvent être utilisés pour surveiller leurs disponibilités, leurs performances ou leurs fonctionnalités, ni à des fins d'analyse comparative ou concurrentielle.

Les concurrents directs d'Hector inc. ne peuvent accéder aux Services, sauf accord écrit préalable d'Hector inc.

Ce Contrat a été mis à jour pour la dernière fois le 20 juin 2023. Il est applicable entre le Client et Hector inc. à compter de la date d'acceptation du présent Contrat par le Client ou du début de sa période d'essai.

1. DÉFINITIONS

« Affilié » signifie toute entité qui Contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec l'entité concernée.



CONTRAT D'ABONNEMENT

« Contrôle », aux fins de la présente définition, signifie la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des intérêts avec droit de vote de l'entité concernée.

« Contrat » désigne le présent contrat d'abonnement.

« Client » signifie, dans le cas d'un individu acceptant le présent Contrat en son propre nom, cet individu, ou dans le cas d'un individu acceptant le présent Contrat au nom d'une société ou autre entité juridique, la société ou autre entité juridique pour laquelle cet individu accepte le présent Contrat, et les Affiliés de cette société ou entité.

« Données du Client » signifie les données et informations électroniques soumises par ou pour le Client aux Services, à l'exclusion du contenu et des applications Non-Hector Inc.

« Documentation » désigne la documentation sur la confiance et la conformité du Service applicable à <https://hectorassetmanager.com/fr/mention-legale/> et ses guides et politiques d'utilisation, tels que mis à jour de temps en temps, accessibles via <https://hectorassetmanager.com/kb/fr/> ou en se connectant au service applicable.

« Code malveillant » signifie les codes, fichiers, scripts, agents ou programmes destinés à faire du mal, y compris, par exemple, les virus, les vers, les bombes à retardement et les chevaux de Troie.

« Contenu » désigne les informations obtenues par Hector inc. auprès de sources publiques ou de ses fournisseurs de Contenu tiers et mises à la disposition du Client par le biais des Services, des Services bêta ou conformément à un Bon de Commande, comme décrit plus en détail dans la Documentation.

« Contrôle », aux fins de la présente définition, signifie la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des intérêts avec droit de vote de l'entité concernée.

« Services » désigne les produits et Services commandés par le Client dans le cadre d'un Bon de Commande, ou fournis au Client gratuitement (selon le cas) ou dans le cadre d'un essai gratuit, et mis à disposition en ligne par Hector inc., y compris les composants

associés hors ligne ou mobiles de Hector inc., tels que décrits dans la Documentation. Les Services excluent les contenus et les produits et applications Non-Hector Inc.

« Services achetés » signifie les Services que le Client ou l'Affilié du Client achète dans le



CONTRAT D'ABONNEMENT

cadre d'une commande, par opposition aux Services Gratuits ou à ceux fournis dans le cadre d'un essai gratuit.

« Services bêta » désigne les Services ou fonctionnalités de Hector inc. qui peuvent être mis à la disposition du Client pour être essayés à son gré sans frais supplémentaires et qui sont clairement désignés comme bêta, pilote, version limitée, prévisualisation par le développeur, non-production, évaluation ou par une description similaire.

« Services Gratuits » signifie les Services que Hector inc. met gratuitement à la disposition du Client. Les Services Gratuits excluent les Services offerts à titre d'essai gratuit et les Services achetés.

« Utilisateur » désigne, dans le cas d'une personne physique acceptant les présentes conditions en son nom propre, cette personne physique, ou, dans le cas d'une personne physique acceptant le présent Contrat au nom d'une société ou autre entité juridique, une personne physique qui est autorisée par le Client à utiliser un Service, pour laquelle le Client a souscrit un abonnement (ou dans le cas de tout Service fourni gratuitement par Hector inc., pour laquelle un Service a été fourni), et à laquelle le Client (ou, le cas échéant, Hector inc. à la demande du Client) a fourni un identifiant et un mot de passe (pour les Services utilisant l'authentification). Les Utilisateurs peuvent être, par exemple, les employés, administrateurs, actionnaires, dirigeants, consultants, sous-traitants, entrepreneurs et agents du Client, et les tiers avec lesquels le Client fait des affaires.

2. RESPONSABILITÉS D'HECTOR INC.

2.1 Disposition des Services achetés. Hector inc. (a) mettra à la disposition du Client les Services et le Contenu conformément au présent Contrat, ainsi que les Bons de commande et la Documentation applicables, (b) fournira le support standard Hector inc. applicable pour les Services achetés sans frais supplémentaires, et/ou un meilleur soutien en cas d'achat, (c) fera des efforts commercialement raisonnables pour rendre les Services achetés en ligne disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf pour (i) les temps d'arrêt planifiés (Hector inc. doit donner un préavis électronique), et (ii) toute indisponibilité causée par des circonstances échappant au contrôle raisonnable de Hector inc., y compris, par exemple, un cas de force majeure, un acte de gouvernement, d'une inondation, d'un incendie, d'un tremblement de terre, de troubles civils, d'un acte de terreur, d'une grève ou autres problèmes (autre qu'un problème impliquant des employés d'Hector inc.), d'une défaillance ou d'un retard du fournisseur d'accès Internet, d'une application Non-Hector inc ou d'une attaque par déni de service, et (d) fournira les Services conformément aux lois et règlements applicables aux Services à ses Clients en

CONTRAT D'ABONNEMENT

général (c'est-à-dire sans tenir compte de l'utilisation particulière des Services par le Client), et sous réserve de l'utilisation des Services par le Client conformément au présent Contrat, à la Documentation et au Bon de commande applicables.

2.2 Protection des Données du Client. Hector inc. maintiendra des dispositifs de sécurité administratifs, physiques et techniques appropriés pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des Données du Client, comme décrit dans la Documentation. Ces mesures de protection comprennent, sans s'y limiter, les mesures destinées à empêcher l'accès non autorisé aux Données du Client ou leur divulgation (autre que par le Client ou les Utilisateurs). Sur demande du Client formulée dans les 30 jours suivant la date de résiliation ou d'expiration du présent Contrat, Hector inc. mettra les Données du Client à la disposition de celui-ci pour exportation ou téléchargement, comme indiqué dans la Documentation. Après cette période de 30 jours, Hector inc. n'aura aucune obligation de maintenir ou de fournir les Données du Client, et, comme prévu dans la Documentation, supprimera ou détruira par la suite toutes les copies des Données du Client dans ses systèmes ou autrement en sa possession ou sous son contrôle, sauf interdiction légale.

2.3 Personnel d'Hector inc. Hector inc. sera responsable du rendement de son personnel (y compris ses employés et fournisseurs) et de son respect des obligations de Hector inc. en vertu du présent Contrat, sauf indication contraire dans le présent Contrat.

2.4 Services bêta. De temps à autre, Hector inc. pourra mettre gratuitement à la disposition du Client des Services bêta. Le Client pourra choisir d'essayer ces Services bêta ou non à sa seule discrétion. Toute utilisation des Services bêta est soumise aux conditions d'utilisation des Services bêta disponibles sur <https://hectorassetmanager.com/fr/mention-legale/>.

2.5 Essai gratuit. Si le Client s'inscrit sur le site web d'Hector inc. ou d'un Affilié pour un essai gratuit, Hector inc. mettra le(s) Service(s) applicable(s) à la disposition du Client à titre d'essai gratuit jusqu'à la première des dates suivantes : (a) la fin de la période d'essai gratuit pour laquelle le Client est enregistré pour utiliser le(s) Service(s) applicable(s), ou (b) la date de début de tout abonnement à un Service acheté par le Client pour ce(s) Service(s), ou (c) la résiliation par Hector inc. à sa seule discrétion. Des conditions générales d'essai supplémentaires peuvent apparaître sur la page Web d'enregistrement de l'essai. Ces conditions générales supplémentaires sont intégrées au présent Contrat par référence et sont juridiquement contraignantes.

TOUTE DONNÉE QUE LE CLIENT SAISIT DANS LES SERVICES, PENDANT L'ESSAI GRATUIT DU CLIENT, SERA DÉFINITIVEMENT PERDUE, À MOINS QUE LE CLIENT



CONTRAT D'ABONNEMENT

N'ACHÈTE UN ABONNEMENT AUX MÊMES SERVICES QUE CEUX COUVERTS PAR L'ESSAI, ACHÈTE LES SERVICES AMÉLIORÉS APPLICABLES OU EXPORTE CES DONNÉES, AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI. PAR CONSÉQUENT, SI LE CLIENT ACHÈTE UN SERVICE QUI SERAIT UN DÉCLASSEMENT PAR RAPPORT À CELUI COUVERT PAR L'ESSAI, IL DOIT EXPORTER SES DONNÉES AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI, FAUTE DE QUOI LES DONNÉES DU CLIENT SERONT DÉFINITIVEMENT PERDUES.

NONOBTANT LES SECTIONS « DÉCLARATIONS, GARANTIES, RECOURS EXCLUSIFS ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ » ET « INDEMNISATION PAR HECTOR INC. » CI-DESSOUS, PENDANT L'ESSAI GRATUIT, LES SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS AUCUNE GARANTIE ET HECTOR INC. N'AURA AUCUNE OBLIGATION D'INDEMNISATION NI RESPONSABILITÉ D'AUCUN TYPE EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES POUR LA PÉRIODE D'ESSAI GRATUIT, À MOINS QUE CETTE EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ NE SOIT PAS APPLICABLE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE, AUQUEL CAS LA RESPONSABILITÉ D'HECTOR INC. EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES FOURNIS PENDANT L'ESSAI GRATUIT NE DÉPASSERA PAS 1 000,00 \$ CANADIENS. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, HECTOR INC., SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE DÉCLARENT NI NE GARANTISSENT AU CLIENT QUE : (A) L'UTILISATION DES SERVICES PAR LE CLIENT PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI GRATUITE RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT, (B) L'UTILISATION DES SERVICES PAR LE CLIENT PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI GRATUITE SERA ININTERROMPUE, PONCTUELLE, SÉCURITAIRE OU EXEMPTÉ D'ERREUR, ET (C) LES DONNÉES D'UTILISATION FOURNIES PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI GRATUITE SERONT EXACTES. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA SECTION « LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ » CI-DESSOUS, LE CLIENT SERA ENTIÈREMENT RESPONSABLE, EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, ENVERS HECTOR INC. ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, DE TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES SERVICES PAR LE CLIENT L'UTILISATION DES SERVICES PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI GRATUITE, TOUT MANQUEMENT DU CLIENT AU PRÉSENT CONTRAT ET TOUTE OBLIGATION D'INDEMNISATION DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES CI-DESSOUS.

LE CLIENT DOIT EXAMINER LA DOCUMENTATION DU SERVICE CONCERNÉ PENDANT LA PÉRIODE D'ESSAI AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LES CARACTÉRISTIQUES ET LES FONCTIONS DES SERVICES AVANT D'EFFECTUER UN ACHAT.

2.6 Services Gratuits. Hector inc. pourra mettre des Services Gratuits à la disposition du

Client. L'utilisation des Services Gratuits est soumise aux conditions générales du présent



CONTRAT D'ABONNEMENT

Contrat. En cas de conflit entre la présente section et toute autre partie du présent Contrat, la présente section prévaut. Les Services Gratuits sont fournis au Client sans frais jusqu'à certaines limites décrites dans la Documentation.

L'utilisation au-delà de ces limites nécessitera l'achat par le Client de ressources ou de Services supplémentaires. Le Client accepte qu'Hector inc., à sa seule discrétion et pour une raison quelconque ou sans raison, puisse mettre fin à l'accès du Client aux Services Gratuits ou à une partie de ceux-ci. Le Client accepte que toute résiliation de l'accès du Client aux Services Gratuits puisse se faire sans préavis, et le Client accepte que Hector inc. ne soit pas responsable de cette résiliation envers le Client ou un tiers. Le Client est seul responsable de l'exportation des Données du Client à partir des Services Gratuits avant la résiliation de son accès aux Services Gratuits pour une raison quelconque, étant entendu que si Hector inc. résilie le compte du Client, sauf si la loi l'exige, Hector inc. fournira au Client une possibilité raisonnable de récupérer ses Données du Client.

NONOBTANT LES SECTIONS « DÉCLARATIONS, GARANTIES, RECOURS EXCLUSIFS ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ » ET « INDEMNISATION PAR HECTOR INC. » CI-DESSOUS, LES SERVICES GRATUITS SONT FOURNIS « TELS QUELS », SANS AUCUNE GARANTIE ET HECTOR INC. N'AURA AUCUNE OBLIGATION D'INDEMNISATION NI RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES GRATUITS, À MOINS QUE CETTE EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ NE SOIT PAS APPLICABLE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE, AUQUEL CAS LA RESPONSABILITÉ DE HECTOR INC. EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES GRATUITS NE DÉPASSERA PAS 1 000,00 \$ CANADIENS. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, HECTOR INC., SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE DÉCLARENT NI NE GARANTISSENT AU CLIENT QUE : (A) L'UTILISATION DES SERVICES GRATUITS PAR LE CLIENT RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT, (B) L'UTILISATION DES SERVICES GRATUITS PAR LE CLIENT SERA ININTERROMPUE, OPPORTUNE, SÛRE OU SANS ERREUR, ET (C) LES DONNÉES D'UTILISATION FOURNIES PAR LE BIAIS DES SERVICES GRATUITS SERONT EXACTES. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA SECTION « LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ » CI-DESSOUS, LE CLIENT SERA ENTIÈREMENT RESPONSABLE, EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, ENVERS HECTOR INC. ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, DE TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DES SERVICES GRATUITS, DE TOUTE VIOLATION PAR LE CLIENT DU PRÉSENT CONTRAT ET DE TOUTE OBLIGATION D'INDEMNISATION DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES.

CONTRAT D'ABONNEMENT

2.7 Hébergement et sécurité des données L'application de Hector inc. est hébergée chez le fournisseur Microsoft Azure et Vultr.com. Microsoft est un acteur mondial dans l'hébergement des clients avec plus de 100 centres de données à travers le monde. Vultr.com est un fournisseur de « Cloud computing » reconnu, avec plus de 16 centres de données dans 9 pays en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

La sécurité des données et la conformité sont au premier plan de la mission et des valeurs de Microsoft et Vultr. Les centres de données utilisés par Hector sont certifiés SOC Type I et SOC Type II, ISO 27001 et PCI-DSS. Ils sont conformes à la GDPR afin de garantir que toutes les données personnelles sont sécurisées et répondent pleinement aux exigences définies par le règlement général sur la protection des données (GDPR).

Hector met à la disposition des clients, quatre emplacements physiques pour héberger les données.

Amérique du nord

Site primaire		Site de relève	
<i>Ville</i>	<i>Pays</i>	<i>Ville</i>	<i>Pays</i>
Toronto	Canada	Québec	Canada
Richmond	États-Unis	Atlanta	États-Unis

Europe

Site primaire		Site de relève	
<i>Ville</i>	<i>Pays</i>	<i>Ville</i>	<i>Pays</i>
Paris	France	Marseille	France
Genève	Suisse	Zürich	Suisse

Pendant la totalité du durée du contrat d'abonnement, les données seront conservées dans l'emplacement géographique choisi par le Client. En aucun temps les données seront déplacées vers un autre emplacement géographique sans l'accord préalable du Client.



CONTRAT D'ABONNEMENT

Hector inc. protège les Données du Client en veillant à ce que seuls les Utilisateurs autorisés puissent y accéder. Les Administrateurs assignent des rôles et permissions qui déterminent les données auxquelles les Utilisateurs peuvent accéder. Des modèles de partage définissent les réglages par défauts à l'échelle de l'entreprise et l'accès aux données en fonction d'une hiérarchie de rôles. Toutes les données sont cryptées lors de leur transfert. Les mots de passe sont hachés avec un sel par Utilisateur, en utilisant PBKDF2. Les applications sont continuellement surveillées pour détecter les tentatives de violation de la sécurité.

Des activités régulières de correction des vulnérabilités sont effectuées pour garantir qu'aucune vulnérabilité externe ou intervalle ne puisse exposer un Client à un tiers. Le développement de logiciels et les nouvelles fonctionnalités sont soumis à un processus de test rigoureux pour s'assurer qu'aucun bogue ou problème, mis en production, ne puisse affaiblir la sécurité de l'application ou créer des brèches potentielles dans les données.

CONTRAT D'ABONNEMENT**3. UTILISATION DES SERVICES ET DES CONTENUS**

3.1 Abonnements. Sauf disposition contraire dans le Bon de commande ou la Documentation applicable, (a) les Services achetés et l'accès au Contenu sont achetés sous forme d'abonnement pour la durée indiquée dans le Bon de commande applicable, (b) des abonnements aux Services achetés peuvent être ajoutés pendant une période d'abonnement au même prix que l'abonnement sous-jacent, au prorata de la partie de cette période d'abonnement restant à courir au moment où les souscriptions sont ajoutées, et (c) toute souscription ajoutée prendra fin à la même date que les souscriptions sous-jacentes. Le Client accepte que ses achats ne soient pas conditionnés à la livraison de toute fonctionnalité ou fonction future, ni dépendants de tout commentaire public oral ou écrit fait par Hector inc. concernant les fonctionnalités ou fonctions futures.

3.2 Limites d'utilisation. Les Services et le Contenu sont soumis à des limites d'utilisation spécifiées dans les Bons de commande et la Documentation. Si le Client dépasse une limite d'utilisation contractuelle, Hector inc. pourra travailler avec lui pour tenter de réduire l'utilisation du Client afin qu'il se conforme à cette limite. Si, malgré les efforts d'Hector inc., le Client ne peut ou ne veut pas respecter la limite contractuelle d'utilisation, le Client devra exécuter un Bon de commande pour des quantités supplémentaires de Services ou Contents applicables dans les meilleurs délais à la demande d'Hector inc. et/ou paiera toute facture pour l'utilisation excédentaire conformément à la section « Facturation et paiement » ci-dessous.

3.3 Responsabilités des Clients. Le Client (a) sera responsable de la conformité des Utilisateurs avec le présent Contrat, la Documentation et les Bons de commande, (b) sera responsable de l'exactitude, de la qualité et de la légalité des Données du Client, des moyens par lesquels le Client a acquis les Données du Client, de l'utilisation par le Client des Données du Client avec les Services, et de l'interopérabilité de toute application Non-Hector Inc avec laquelle le Client utilise les Services ou le Contenu, (c) fera des efforts commercialement raisonnables pour empêcher tout accès ou utilisation non autorisée des Services et Contents, et notifier rapidement à Hector inc. un tel accès ou utilisation non autorisé, (d) utilisera les Services et Contents uniquement en conformité avec le présent Contrat, la Documentation, la Politique d'utilisation acceptable et de Services de face externe à <https://hectorassetmanager.com/legal-notice/>, les Bons de commande et les lois et réglementations applicables, et (e) se conformera aux conditions de service de toutes les applications Non-Hector Inc avec lesquelles le Client utilise les Services ou le Contenu. Toute utilisation des Services en violation par le Client ou les Utilisateurs de ce qui précède qui, de

CONTRAT D'ABONNEMENT

l'avis de Hector inc., menace la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité des Services de Hector inc., pourra entraîner la suspension immédiate des Services par Hector inc. Cependant, Hector inc. fera des efforts commercialement raisonnables dans les circonstances pour avertir le Client et lui donner la possibilité de remédier à cette violation ou menace avant toute suspension.

3.4 Restrictions d'utilisation. Le Client (a) ne mettra aucun Service ou Contenu à la disposition de quiconque autre que le Client ou les Utilisateurs, ni n'utilisera aucun Service ou Contenu au profit de quiconque autre que le Client ou ses Affiliés, sauf indication contraire expresse dans un Bon de commande ou la Documentation, (b) ne vendra, ne revendra, n'accordera pas de licence, ne concédera pas de sous-licence, ne distribuera pas, ne mettra pas à disposition, ne donnera pas un bail ou ne louera pas tout Service ou Contenu, ou n'inclura par tout Service ou Contenu dans un bureau de Services ou une offre d'externalisation, (c) n'utilisera pas un Service ou une application Non-Hector Inc pour stocker ou transmettre des documents contrefaits, diffamatoires, ou autrement illégaux ou délictuels, ou pour stocker ou transmettre des documents en violation en des droits à la vie privée de tiers, (d) n'utilisera pas un Service ou une application Non-Hector Inc pour stocker ou transmettre un Code malveillant, (e) n'interférera pas ou ne perturbera pas l'intégrité ou la performance de tout Service ou des données de tiers qui y sont contenues, (f) ne tentera pas d'obtenir un accès non autorisé à tout Service ou Contenu ou à ses systèmes ou réseaux associés, (g) ne permettra

pas l'accès direct ou indirect ou l'utilisation de tout Service ou Contenu de manière à contourner une limite d'utilisation contractuelle, ou n'utilisera pas tout Service pour accéder ou utiliser toute propriété intellectuelle de Hector inc., sauf dans les cas autorisés par le présent Contrat, un Bon de commande ou la Documentation, (h) ne modifiera, copiera ou créera pas des travaux dérivés basés sur un Service ou n'importe quelle partie, caractéristique, fonction ou interface utilisateur de celui-ci, (i) ne copiera pas le Contenu, sauf dans les cas autorisés par les présentes ou dans un Bon de commande ou la Documentation, (j) n'encadrera ou ne reproduira pas toute partie d'un Service ou Contenu, autre que l'encadrement sur les propres intranets du Client ou autrement pour ses propres besoins commerciaux internes ou comme autorisé dans la Documentation, et (k) sauf dans la mesure autorisée par la loi applicable, ne désassemblera, ne fera pas de l'ingénierie inverse ou ne décompilera pas un Service ou un Contenu ou n'y accédera pas pour (1) construire un produit ou un Service concurrent, (2) construire un produit ou un Service en utilisant des idées, des caractéristiques, des fonctions ou des graphiques similaires du Service, (3) copier toute idée, caractéristique, fonction ou graphique du Service, ou (4) déterminer si les Services sont couverts par un brevet.

3.5 Retrait des demandes de Contenu et des applications Non-Hector Inc. Si le Client reçoit un avis selon lequel le contenu ou une application Non-Hector inc doit être retiré, modifié et/ou désactivé pour éviter de violer une loi applicable, les droits de tiers ou la Politique

CONTRAT D'ABONNEMENT

d'utilisation acceptable et de Services d'orientation externe, le Client le fera rapidement. Si le Client ne prend pas les mesures nécessaires conformément à ce qui précède, ou si Hector inc. estime que la violation continue risque de se reproduire, Hector inc. peut désactiver le contenu, le service et/ou l'application Non-Hector Inc en question. Si Hector inc. en fait la demande, le Client devra confirmer par écrit cette suppression et cette cessation d'utilisation et Hector inc. sera autorisé à fournir une copie de cette confirmation à tout tiers demandeur ou autorité gouvernementale, selon le cas. En outre, si Hector inc. est tenu par un tiers détenteur de droits de supprimer un Contenu, ou reçoit des informations selon lesquelles le Contenu fourni au Client pourrait violer une loi applicable ou les droits de tiers, Hector inc. pourra interrompre l'accès du Client au Contenu par le biais des Services.

4. NON-HECTOR inc PRODUITS ET SERVICES

4.1 Produits et services Non-Hector Inc.. Hector inc. ou des tiers peuvent mettre à disposition des produits ou services de tiers, y compris, par exemple, des applications et des services de mise en œuvre et de conseil de Non-Hector Inc. Toute acquisition par le Client de tels produits ou services, et tout échange de données entre le Client et tout fournisseur, produit ou service d'un tiers est uniquement entre le Client et le fournisseur de Non-Hector Inc. concerné. Hector inc. ne garantit ni ne soutient les applications Non-Hector Inc. ou autres produits ou services Non-Hector Inc., qu'ils soient ou non désignés par Hector inc. comme « certifiés » ou non, sauf disposition contraire expresse dans un Bon de Commande. Hector inc. n'est pas responsable de toute divulgation, modification ou suppression des Données du Client résultant de l'accès par cette application Non-Hector Inc ou son fournisseur.

4.2 Intégration avec les applications Non-Hector Inc. Les Services peuvent contenir des fonctionnalités conçues pour interagir avec des applications Non-Hector Inc. Hector inc. ne peut garantir la disponibilité continue de ces fonctionnalités du Service, et peut cesser de les fournir sans donner droit au Client à un remboursement, un crédit ou toute autre compensation, si par exemple et sans limitation, le fournisseur d'une application Non-Hector Inc. cesse de rendre l'application Non-Hector Inc. disponible pour l'interopérabilité avec les fonctionnalités correspondantes du Service d'une manière acceptable pour Hector inc.

5. FRAIS ET PAIEMENT

5.1 Frais. Le Client doit payer tous les frais indiqués dans les Bons de commande. Sauf indication contraire ci-incluse ou dans un Bon de commande, (i) les frais sont basés sur les abonnements aux Services et aux Contenus achetés et non sur l'utilisation réelle, (ii) les obligations de paiement ne sont pas résiliables et les frais payés ne sont pas remboursables, et

CONTRAT D'ABONNEMENT

(iii) les quantités achetées ne peuvent pas être diminuées pendant la durée de l'abonnement concerné.

5.2 Facturation et paiement. Le Client fournira à Hector inc. des informations valides et à jour de sa carte de crédit, ou un Bon de commande valide ou un autre document raisonnablement acceptable par Hector inc. Si le Client fournit à Hector inc. des informations relatives à sa carte de crédit, le Client autorise Hector inc. à débiter cette carte de crédit pour tous les Services achetés énumérés dans le Bon de commande pour la durée initiale de l'abonnement et pour toute(s) durée(s) de renouvellement de l'abonnement, comme indiqué dans la section « Durée des abonnements achetés » ci-dessous. Ces débits seront effectués à l'avance, soit annuellement ou soit selon une fréquence de facturation différente indiquée dans le Bon de commande applicable. Si le Bon de commande précise que le paiement sera effectué par une méthode autre qu'une carte de crédit, Hector inc. facturera le Client à l'avance et autrement conformément au Bon de commande applicable. Sauf indication contraire dans le Bon de commande, les frais facturés sont dus net 30 jours à compter de la date de facturation. Le Client est tenu de fournir à Hector inc. des informations de facturation et de contact complètes et exactes et d'informer Hector inc. de toute modification de ces informations.

5.3 Frais de retard. Si un montant facturé n'est pas reçu par Hector inc. à la date d'échéance, alors, sans limiter les droits et recours de Hector inc., (a) ces frais peuvent porter intérêt de

retard au taux de 1,5 % du solde impayé par mois, ou au taux maximum autorisé par la loi, le plus bas des deux taux étant retenu, et/ou (b) Hector inc. peut conditionner les renouvellements d'abonnement et les Bons de commande futurs à des délais de paiement plus courts que ceux spécifiés dans la section « Facturation et paiement » ci-dessus.

5.4 Suspension de Services et accélération. Si des frais dus par le Client en vertu du présent Contrat ou de tout autre contrat de Services sont en retard de 30 jours ou plus (ou de 10 jours ou plus dans le cas de montants que le Client a autorisé Hector inc. à porter à sa carte de crédit), Hector inc. peut, sans limiter ses autres droits et recours, accélérer les obligations du Client en matière de frais impayés en vertu de ces contrats, de sorte que toutes ces obligations deviennent immédiatement exigibles et payables, et suspendre les Services jusqu'à ce que ces montants soient payés en totalité, à condition que, sauf pour les Clients qui paient par carte de crédit ou par prélèvement automatique dont le paiement a été refusé, Hector inc. donne au Client un préavis d'au moins 10 jours de retard sur son compte, conformément à la section « Mode de notification » ci-dessous pour les avis de facturation, avant de suspendre les Services au Client.

5.5 Litiges en matière de paiement. Hector inc. n'exercera pas ses droits en vertu de la

CONTRAT D'ABONNEMENT

section « Frais de retard » ou « Suspension de Services et accélération » ci-dessus si le Client conteste les frais applicables de manière raisonnable et de bonne foi et coopère avec diligence pour résoudre le litige.

5.6 Impôts. Les honoraires d'Hector inc. ne comprennent pas les Taxes, impôts, droits ou évaluations gouvernementales similaires de quelque nature que ce soit, y compris, par exemple, les taxes sur la valeur ajoutée, les ventes, l'utilisation ou les retenues à la source, qui sont imposables par une juridiction quelconque (collectivement, « les Taxes »). Le Client est responsable du paiement de toutes les taxes associées à ses achats en vertu des présentes. Si Hector inc. a l'obligation légale de payer ou de percevoir les Taxes dont le Client est responsable en vertu du présent article, Hector inc. facturera le Client et le Client paiera ce montant à moins que le Client ne fournisse à Hector inc. un certificat d'exonération fiscale valide autorisé par l'autorité fiscale compétente.

Pour plus de clarté, Hector inc. est seul responsable des Taxes qui lui sont imposées en fonction de ses revenus, de ses biens et de ses employés.

6. DROITS DE PROPRIÉTÉ ET LICENCES

6.1 Réserve des droits. Sous réserve des droits limités expressément accordés par les

présentes, Hector inc., ses sociétés Affiliées, ses concédants de licence et ses fournisseurs de Contenu se réservent tous leurs droits, titres et intérêts dans et sur les Services et le Contenu, y compris tous leurs droits de propriété intellectuelle connexes. Aucun autre droit n'est accordé au Client en vertu des présentes que ceux qui sont expressément énoncés dans les présentes.

6.2 Accès au Contenu et utilisation du Contenu. Le Client a le droit d'accéder au Contenu applicable et de l'utiliser sous réserve des conditions des Bons de commande applicables, du présent Contrat et de la Documentation.

6.3 Licence accordée par le Client à Hector inc. Le Client concède à Hector inc., à ses Affiliés et aux contractants concernés une licence mondiale à durée limitée pour héberger, copier, utiliser, transmettre et afficher toute application et tout code de programme Non-Hector Inc créés par ou pour le Client utilisant un Service ou destinés à être utilisés par le Client avec les Services, ainsi que les Données du Client, chacun selon ce qui convient à Hector inc. pour fournir et assurer le bon fonctionnement des Services et des systèmes associés conformément au présent Contrat. Si le Client choisit d'utiliser une application Non-Hector Inc avec un Service, le Client autorise Hector inc. à permettre à l'application Non-Hector Inc et à son fournisseur



CONTRAT D'ABONNEMENT

d'accéder aux Données du Client et aux informations sur l'utilisation de l'application Non-Hector Inc par le Client, selon ce qui est approprié pour l'interopérabilité de cette application Non-Hector Inc avec le Service. Sous réserve des licences limitées accordées par le présent Contrat, Hector inc. n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt du Client ou de ses concédants de licence aux fins du présent Contrat sur les Données du Client, l'application Non-Hector Inc ou sur un tel code de programme.

6.4 Licence d'utilisation de la rétroaction par le Client. Le Client accorde à Hector inc. et à ses Affiliés une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable et libre de redevances pour utiliser et intégrer dans ses Services toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, correction ou autre retour d'information fourni par le Client ou les Utilisateurs concernant le fonctionnement des Services de Hector inc. ou de ses Affiliés.

7. CONFIDENTIALITÉ

7.1 Définition des Informations Confidentielles. Par « Informations Confidentielles », il est question de toutes les informations divulguées par une partie (« partie divulgatrice ») à l'autre partie (« partie réceptrice »), oralement ou par écrit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui devraient raisonnablement être considérées comme telles compte tenu de la nature des informations et des circonstances de leur divulgation. Les Informations Confidentielles du Client comprennent les Données du Client; les Informations Confidentielles de Hector inc. comprennent les Services et le Contenu, ainsi que les termes et conditions du présent Contrat, les Bons de commande (incluant les prix) et la Documentation.

Les Informations Confidentielles de chaque partie comprennent les plans d'affaires et de marketing, les informations technologiques et techniques, les plans et conceptions de produits et les processus d'affaires divulgués par cette partie. Toutefois, les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations qui (i) sont ou deviennent généralement connues du public sans violation d'une obligation due à la partie divulgatrice, (ii) étaient connues de la partie réceptrice avant leur divulgation par la partie divulgatrice sans violation d'une obligation due à la partie divulgatrice, (iii) sont reçues d'un tiers sans violation d'une obligation due à la partie divulgatrice, ou (iv) ont été développées indépendamment par la partie réceptrice. Pour éviter tout doute, les obligations de non-divulgation énoncées dans la présente section « Confidentialité » s'appliquent aux Informations Confidentielles échangées entre les parties dans le cadre de l'évaluation des Services complémentaires de Hector inc.

7.2 Protection des Informations Confidentielles. Entre les parties, chaque partie conserve tous les droits de propriété sur ses Informations Confidentielles. La partie réceptrice doit faire

CONTRAT D'ABONNEMENT

preuve du même degré de diligence que celui qu'elle utilise pour protéger la confidentialité de ses propres informations confidentielles de même nature (mais pas moins qu'une diligence raisonnable) pour (i) ne pas utiliser les informations confidentielles de la partie divulgateur à des fins qui ne relèvent pas du champ d'application du présent Contrat, et (ii) sauf autorisation écrite contraire de la partie divulgateur, limiter l'accès aux Informations Confidentielles de la partie divulgateur à ses employés et aux sous-traitants de ses Affiliés qui ont besoin d'y avoir accès à des fins conformes au présent Contrat et qui ont signé avec la partie destinataire des accords de confidentialité contenant des protections qui ne sont pas matériellement moins protectrices des Informations Confidentielles que celles prévues par le présent Contrat.

Aucune partie ne divulguera les termes du présent Contrat ou de tout Bon de commande à un tiers autre que ses Affiliés, conseillers juridiques et comptables sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, à condition qu'une partie qui fait une telle divulgation à son Affilié, conseiller juridique ou comptable reste responsable du respect de la présente section « Confidentialité » par ledit Affilié, conseiller juridique ou comptable. Nonobstant ce qui précède, Hector inc. peut divulguer les termes du présent Contrat et tout Bon de commande applicable à un sous-traitant ou à un fournisseur d'applications Non-Hector Inc dans la mesure nécessaire à l'exécution des obligations de Hector inc. aux fins du présent Contrat, dans des conditions de confidentialité matériellement aussi protectrices que celles prévues dans le présent Contrat.

7.3 Divulgence forcée. La partie réceptrice peut divulguer des Informations Confidentielles de la partie divulgateur dans la mesure où elle y est contrainte par la loi, à condition que la partie

réceptrice informe préalablement la partie divulgateur de la divulgation forcée (dans la mesure où la loi le permet) et lui fournisse une assistance raisonnable, aux frais de la partie émettrice, si celle-ci souhaite contester la divulgation. Si la partie réceptrice est contrainte par la loi de divulguer les Informations Confidentielles de la partie divulgateur dans le cadre d'une procédure civile à laquelle la partie divulgateur fait partie, et si la partie divulgateur ne conteste pas la divulgation, la partie divulgateur remboursera à la partie réceptrice les frais raisonnables qu'elle a engagés pour compiler et fournir un accès sécurisé à ces Informations Confidentielles.

8. DÉCLARATIONS, GARANTIES, RECOURS EXCLUSIFS ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

8.1 Représentations. Chaque partie déclare qu'elle a valablement conclu le présent Contrat et qu'elle a le pouvoir légal de le faire.

8.2 Garanties de Hector inc. Hector inc. garantit que pendant la durée de l'abonnement (a) le

CONTRAT D'ABONNEMENT

présent Contrat, les Bons de commande et la Documentation décrivent avec précision les mesures de protection administratives, physiques et techniques applicables à la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des Données du Client, (b) Hector inc. ne réduira pas de manière significative la sécurité globale des Services, (c) les Services seront exécutés matériellement conformément à la Documentation applicable, et (d) sous réserve de la section « Intégration avec les applications d'un tiers » ci-dessus, Hector inc. ne réduira pas de manière significative les fonctionnalités globales des Services. Pour toute violation d'une garantie ci-dessus, les recours exclusifs du Client sont ceux décrits dans les sections « Résiliation » et « Remboursement ou paiement en cas de la résiliation » ci-dessous.

8.3 Clause de non-responsabilité. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, AUCUNE PARTIE N'OFFRE DE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE, STATUTAIRE OU AUTRE, ET CHAQUE PARTIE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON, DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE. LE CONTENU ET LES SERVICES BÊTA SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET COMME DISPONIBLES, À L'EXCLUSION DE TOUTE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT.

9. INDEMNISATION MUTUELLE

9.1 Indemnisation par Hector inc. Hector inc. défendra le Client contre toute réclamation, demande, action, recours, poursuite ou procédure intenté ou engagé à son encontre par un tiers alléguant qu'un Service acheté viole ou détourne les droits de propriété intellectuelle de ce tiers (une « Réclamation contre le Client »), et l'indemnifiera de tout dommage, incluant ses honoraires et frais d'avocat, ou tous montants payés par le Client en vertu d'un accord juridique approuvé par écrit par Hector inc., à condition que le Client (a) avise rapidement Hector inc. par écrit de la Réclamation contre le Client, (b) donne à Hector inc. le contrôle exclusif de la défense et de l'accord juridique de la Réclamation contre le Client (sauf que Hector inc. ne peut régler aucune Réclamation contre le Client à moins qu'elle ne le dégage inconditionnellement de toute responsabilité), et (c) apporte à Hector inc. toute l'assistance raisonnable, aux frais de Hector inc. Si Hector inc. reçoit des informations concernant une réclamation pour contrefaçon ou détournement liée à un Service, Hector inc. peut, à sa discrétion et sans frais pour le Client (i) modifier les Services afin qu'ils ne soient plus réclamés pour contrefaçon ou détournement, sans violer les « Garanties de Hector inc. » ci-dessus, (ii) obtenir une licence pour l'utilisation continue de ce Service par le Client conformément au présent Contrat, ou (iii) résilier les abonnements du Client pour ce Service moyennant un préavis écrit de 30 jours et rembourser au Client tous les frais prépayés couvrant le reste de la durée des abonnements résiliés. Les

CONTRAT D'ABONNEMENT

obligations de défense et d'indemnisation ci-dessus ne s'appliquent pas si (1) l'allégation n'indique pas avec précision que les Services sont à la base de la Réclamation contre le Client; (2) une Réclamation contre le Client résulte de l'utilisation ou de la combinaison des Services ou d'une partie de ceux-ci avec des logiciels, du matériel, des données ou des processus non fournis par Hector inc., si les Services ou leur utilisation n'enfreignent pas la loi sans cette combinaison; (3) une Réclamation contre le Client résulte de Services fournis dans le cadre d'un Bon de Commande gratuit; ou (4) une Réclamation contre le Client résulte d'un contenu, d'une application Non-Hector Inc ou d'une violation par le Client du présent Contrat, de la Documentation ou des Bons de Commande applicables.

9.2 Indemnisation par le Client. Le Client défendra Hector inc. et ses Affiliés contre toute réclamation, demande, action, recours, procès ou procédure intenté ou engagé contre Hector inc. par un tiers alléguant (a) que les Données du Client ou l'utilisation par le Client des Données du Client avec les Services, (b) une application Non-Hector Inc fournie par le Client, ou (c) la combinaison d'une application Non-Hector Inc fournie par le Client et utilisée avec les Services, enfreint ou détourne les droits de propriété intellectuelle de ce tiers, ou résultant de l'utilisation par le Client des Services ou du Contenu de manière illégale ou en violation du Contrat, de la Documentation, ou du Bon de Commande (chacune étant une « Réclamation contre Hector inc. »), et indemniserà Hector inc. de tout dommage, honoraire et frais d'avocat et coûts finalement attribués à Hector inc. en raison de, ou pour toute somme payée par Hector inc. en vertu d'un

accord juridique approuvé par écrit par le Client d'une Réclamation contre Hector inc., à condition que Hector inc. (a) donne rapidement au Client un avis écrit de la Réclamation contre Hector inc., (b) donne au Client le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la Réclamation contre Hector inc. (sauf que le Client ne peut régler aucune réclamation contre Hector inc. à moins qu'il ne libère inconditionnellement Hector inc. de toute responsabilité), et (c) donne au Client toute l'assistance raisonnable, aux frais du Client. Les obligations de défense et d'indemnisation ci-dessus ne s'appliquent pas si une réclamation contre Hector inc. résulte d'une violation par Hector inc. du présent Contrat, de la Documentation ou des Bons de commande applicables.

9.3 Recours exclusif. La présente section « Indemnisation mutuelle » énonce la responsabilité exclusive de la partie indemnisante envers l'autre partie et le recours exclusif de la partie indemnisée contre toute réclamation d'un tiers décrite dans cette section.

10. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

10.1 Limitation de la responsabilité. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE

CONTRAT D'ABONNEMENT

CHAQUE PARTIE ET DE SES AFFILIÉS DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT NE PEUT DÉPASSER LE MONTANT TOTAL PAYÉ PAR LE CLIENT ET SES AFFILIÉS POUR LES SERVICES DONNANT LIEU À LA RESPONSABILITÉ DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LE PREMIER INCIDENT À L'ORIGINE DE LA RESPONSABILITÉ. LA LIMITATION QUI PRÉCÈDE N'APPLIQUERA QU'UNE RÉCLAMATION, DEMANDE, ACTION OU RECOURS SOIT CONTRACTUEL OU DÉLICTUEL ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA CAUSE, MAIS NE LIMITERA PAS LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT ET DE SES AFFILIÉS CONFORMÉMENT À LA SECTION « FRAIS ET PAIEMENT » CI-DESSUS.

10.2 Exclusion des dommages consécutifs et connexes. EN AUCUN CAS L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES OU SES AFFILIÉS N'AURONT DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU LIÉE À CELUI-CI POUR TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, DE REVENUS, DE FONDS DE COMMERCE OU TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, DE COUVERTURE, D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, QU'IL S'AGISSE D'UNE RÉCLAMATION, DEMANDE, ACTION OU RECOURS CONTRACTUEL OU DÉLICTUEL ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA CAUSE, MÊME SI UNE PARTIE OU SES AFFILIÉS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS OU SI LA RÉCLAMATION, DEMANDE, ACTION OU RECOURS D'UNE PARTIE OU DE SES AFFILIÉS NE REMPLIT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL. LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUERA PAS DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'INTERDIT.

11. DURÉE ET RÉSILIATION

11.1 Durée du Contrat. Le présent Contrat commence à la date à laquelle le Client l'accepte pour la première fois et se poursuit jusqu'à l'expiration ou la résiliation de tous les abonnements prévus par le présent Contrat.

11.2 Durée des abonnements achetés. La durée de chaque souscription est telle que spécifiée dans le Bon de commande applicable. Sauf indication contraire spécifiée dans le Bon de commande, les abonnements seront automatiquement renouvelés pour des périodes supplémentaires égales à la durée d'abonnement qui expire, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis écrit (courriel acceptable) au moins 30 jours avant la fin de la durée d'abonnement concerné. Sauf disposition expresse dans le Bon de commande applicable, le renouvellement des abonnements promotionnels ou à prix unique se fera au prix catalogue applicable de Hector inc. en vigueur au moment du renouvellement applicable. Nonobstant toute disposition contraire, tout renouvellement dans lequel le volume ou la durée de l'abonnement à un Service a diminué par rapport à la durée précédente entraînera une nouvelle

CONTRAT D'ABONNEMENT

tarification au moment du renouvellement, sans tenir compte de la tarification à l'unité de la durée précédente.

11.3 Résiliation. Une partie peut résilier le présent Contrat pour un motif valable (i) par notification écrite de 30 jours à l'autre partie d'un manquement important si ce manquement reste non corrigé à l'expiration de cette période, ou (ii) si l'autre partie fait l'objet d'une requête en faillite ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, à la mise sous séquestre, à la liquidation ou à la cession au profit des créanciers.

11.4 Remboursement ou paiement en cas de résiliation. Si le présent Contrat est résilié par le Client conformément à la section « Résiliation » ci-dessus, Hector inc. ne remboursera pas au Client les frais prépayés couvrant le reste de la durée de tous les Bons de commande après la date effective de résiliation. Si le présent Contrat est résilié par Hector inc. conformément à l'article « Résiliation » ci-dessus, le Client paiera les frais non payés couvrant le reste de la durée de tous les Bons de commande dans la mesure permise par la loi applicable. En aucun cas, la résiliation ne libère le Client de son obligation de payer les frais payables à Hector inc. pour la période précédant la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

11.5 Survie de certaines dispositions. Les sections intitulées « Services Gratuits », « Frais et paiement », « Droits de propriété et licences », « Confidentialité », « Clause de non-responsabilité », « Indemnisation mutuelle », « Limitation de responsabilité », « Remboursement ou paiement en cas de résiliation », « Retrait du contenu et des applications Non-Hector Inc », « Survie de certaines dispositions » et « Dispositions générales » survivront à toute résiliation ou terminaison du présent Contrat, et la section intitulée « Protection des Données du Client » survivra à toute résiliation ou terminaison du présent Contrat tant que Hector inc. conservera la possession des Données du Client.

12. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Conformité des exportations. Les Services, le Contenu, les autres technologies de Hector inc. et leurs dérivés peuvent être soumis aux lois sur l'exportation et les règlements du Canada et d'autres juridictions. Le Client n'autorisera aucun Utilisateur à accéder ou à utiliser un Service ou un Contenu dans un pays ou une région sous embargo.

12.2 Lutte contre la corruption. Aucune des parties n'a reçu ou ne recevra d'offre de pot-de-vin, de ristourne, de paiement, de cadeau ou d'objet de valeur d'un employé ou d'un agent de l'autre partie en relation avec le présent Contrat. Les cadeaux et divertissements raisonnables offerts dans le cadre du cours normal des affaires ne violent pas la présente

CONTRAT D'ABONNEMENT

restriction.

12.3 Accord intégral et ordre de préséance. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre Hector inc. et le Client concernant l'utilisation des Services et du Contenu par le Client et remplace tous les accords, propositions ou représentations antérieurs et contemporains, écrits ou oraux, concernant son objet. Les parties conviennent que toute condition énoncée dans un ordre d'achat du Client ou dans tout autre document de commande du Client (à l'exception des Bons de commande) est nulle. En cas de conflit ou d'incohérence entre les documents suivants, l'ordre de préséance sera le suivant : (1) le Bon de commande applicable, (2) le présent Contrat, et (3) la Documentation. Les titres et les intitulés des sections du présent Contrat sont uniquement destinés à faciliter la lecture et n'affectent pas l'interprétation des dispositions du présent Contrat.

12.4 Relations entre les parties. Les parties sont des entrepreneurs indépendants. Le présent Contrat ne crée pas de partenariat, de franchise, de coentreprise, d'agence, de relation fiduciaire ou d'emploi entre les parties. Chaque partie sera seule responsable du paiement de toutes les rémunérations dues à ses employés, ainsi que de toutes les taxes liées à l'emploi.

12.5 Bénéficiaires tiers. Il n'y a pas de bénéficiaires tiers dans le cadre de ce Contrat.

12.6 Renonciation. Aucun manquement ou retard de l'une ou l'autre des parties dans l'exercice d'un droit quelconque du présent Contrat ne constitue une renonciation à ce droit.

12.7 Séparabilité. Si une disposition du présent Contrat est jugée contraire à la loi par un tribunal compétent, cette disposition sera considérée comme nulle et non avenue, et les autres dispositions du présent Contrat resteront en vigueur.

12.8 Affectation. Aucune partie ne peut céder ses droits ou obligations en vertu des présentes, que ce soit par effet de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie (qui ne doit pas être refusé sans motif raisonnable); toutefois, chaque partie peut céder le présent Contrat dans son intégralité (y compris tous les Bons de commande), sans le consentement de l'autre partie à sa société Affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs. Nonobstant ce qui précède, si une partie est acquise par un concurrent direct de l'autre partie, lui vend la quasi-totalité de ses actifs ou subit un changement de Contrôle en sa faveur, cette autre partie peut alors résilier le présent Contrat moyennant une notification écrite. Dans le cas d'une telle résiliation, Hector inc. remboursera au Client tous les frais prépayés couvrant le reste de la durée de tous les abonnements pour la période suivant la date effective



CONTRAT D'ABONNEMENT

de cette résiliation. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat lie les parties et s'applique au profit de celles-ci, de leurs successeurs et cessionnaires autorisés.

12.9 Entité contractante, avis, droit applicable et lieu de juridiction. L'entité Hector inc. qui conclut le présent Contrat, l'adresse à laquelle le Client doit adresser les notifications en vertu du présent Contrat, la loi qui s'appliquera à tout litige ou poursuite découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci, et les tribunaux compétents pour ce litige ou cette poursuite, dépendent du lieu de résidence du Client.

12.10 Mode de notification. Sauf indication contraire dans le présent Contrat, toutes les notifications relatives au présent Contrat seront faites par écrit et prendront effet (a) à la remise en mains propres, (b) le deuxième jour ouvrable après l'envoi par courrier, ou (c), à l'exception des notifications de résiliation ou d'une réclamation indemnisable (« notifications légales »), qui seront clairement identifiables comme des notifications légales, le jour de l'envoi par courrier électronique. Les avis relatifs à la facturation au Client seront adressés au contact de facturation approprié désigné par le Client. Tous les autres avis au Client seront adressés à l'administrateur du système de Services concerné désigné par le Client.

12.11 Accord sur le droit applicable et la juridiction. Chaque partie accepte la loi applicable ci-dessus sans tenir compte des règles de choix ou de conflit de lois, et la compétence exclusive des tribunaux applicables ci-dessus.